# MARCHE DE MATERIELS BUREAUTIQUE INFORMATIQUE – PAECSIS MALI – REF MARCHE : 42/2022 du 25/03/2022

Fourniture

**AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES**

Procédure ouverte locale

**Réf marché :** N°42/2022 du 25/03/2022.

**Intitulé du marché :** fourniture de matériels bureautique informatique à Civipol/Projet d'Appui au Fonctionnement de l'Etat Civil au Mali : appui à la mise en place d'un Système d'Information Sécurisé (T05-EUTF SAH-ML 08-01).

DÉBUT DE DÉPÔT

DATE LIMITE DE RÉPONSE

BUDGET DU MARCHÉ

DURÉE DU PROJET

3 Mois

**DESCRIPTION DU PROJET**

**1. Description du marché**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Fonctionnement de l'Etat Civil au Mali : appui à la mise en place d'un Système d'Information Sécurisé (T05-EUTF SAH-ML-08-01), Civipol met en œuvre des activités d'archivage physique et numérique des actes d'état civil, ainsi que des campagnes de rattrapage et d'opérations d'enrôlement pour la régularisation en masse de personnes dépourvues d'actes de naissance.

Dans le cadre de l'extension de ces activités en 2022, il est prévu d'acquérir un important lot de matériels bureautique informatique. Les matériels sont définis de manière globale comme suit :

- 112 ordinateurs portables,
- 87 claviers azerty USB,
- 5 onduleurs 3 KVA,
- 112 onduleurs 650 VA,
- 25 imprimantes Laser A4,

Zone d'intervention

**Afrique**

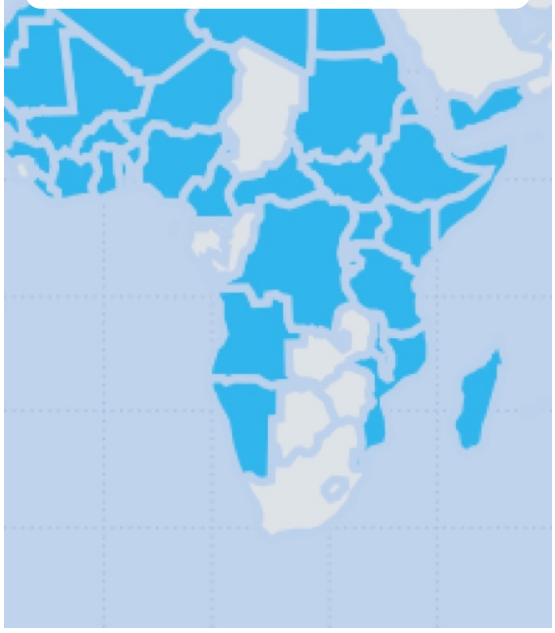

- 112 multiprises injelec 6 trous,
- 112 stabilisateurs 1000 VA,
- 112 souris USB infrarouge

**2. Nombre et intitulés des lots**

Lot unique.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**3. Éligibilité et règle de l'origine**

*La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) :*

1. La participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale d'un État éligible conformément à l'instrument financier utilisé*, à savoir le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique (FFU)* ;
2. La participation aux appels d'offres est ouverte aux organisations internationales (par nature quel que soit le lieu où elles siègent). Les Organisations Internationales n'ont en effet à ce titre pas de nationalité. Ce sont des entités formées par au moins deux États et reconnues comme telles par un État tiers. Leur acte fondateur les définit comme non sujettes aux lois nationales du pays de leur Siège ;
3. Lorsque le financement couvre une opération mise en œuvre par l'intermédiaire d'une initiative régionale, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute personne physique et morale d'un État participant à l'initiative concernée ;
4. Lorsque le financement couvre une opération cofinancée avec un État tiers, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute personne morale éligible en vertu des règles dudit État tiers.

Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

**NB: le soumissionnaire devra fournir un certificat d'un distributeur agréé attestant la conformité des fournitures aux normes internationales pour ces équipements et matériels.**

**4. Nombre d'offres**

Les soumissionnaires ne doivent soumettre qu'une seule offre. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plus d'un lot. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

**5. Situations d'exclusion**

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de CIVIPOL***.***

**6. Possibilités de sous-traitance**

*La sous-traitance n'est pas autorisée.*

**7. Garantie de bonne exécution**

La garantie de bonne exécution n'est pas requise.

**8. Réunion d'information et/ou visite de site**
Aucune réunion d'information n'est prévue.

**9. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**10. Date prévue de commencement du marché**

*A la date de signature du contrat de fournitures signé par les deux parties.*

**11. Période de mise en œuvre des tâches**

30 jours allant de la signature du contrat de fournitures jusqu'à la réception provisoire des matériels.

**CRITÈRES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION**

**12. Critères de sélection**

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

**1) Capacité économique et financière du soumissionnaire**

Le soumissionnaire doit :

- Dans le cas où le contrat lui serait attribué, ne sera pas dépendant économiquement de CIVIPOL, et
- Avoir une stabilité financière suffisante pour mener à bien le contrat proposé,
- Avoir un Chiffre d'affaires moyen annuel des trois dernières années supérieur (2019 – 2020 – 2021) au

budget maximum annualisé du marché et,

- Avoir la trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice globalement, excédentaires.

**2) Capacité professionnelle du soumissionnaire**

Le soumissionnaire doit :

- Posséder les ressources et l'expertise suffisantes pour mener à bien le contrat proposé.
- Avoir la certification professionnelle appropriée pour ce contrat, telle que ;
- Avoir au moins un informaticien conseiller en son sein et faisant partie des effectifs du soumissionnaire travaillant actuellement dans les domaines en rapport avec le présent marché et,
- Avoir au moins 20% de l'ensemble des effectifs du soumissionnaire travaillant cette année dans des domaines en rapport avec le présent marché sont permanents]

**3) Capacité technique du soumissionnaire**

Il doit avoir mené à bien dans les trois dernières années (2019 – 2020 – 2021), au moins deux projets similaires, d'un budget au moins égal à celui du présent marché.

**16. Critères d'attribution**

Prix

**SOUMETTRE UNE OFFRE**

**17. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?**

Le dossier d'appel d'offres est disponible ci-dessous :

1. DAO 42 - Instructions aux soumissionnaires
2. DAO 42 – Projet de contrat de fournitures
3. DAO 42 – Formulaire de soumission
4. DAO 42 – Modèle d'offre financière
5. DAO 42 – Spécifications techniques
6. DAO 42 – Grille d'évaluation des offres
7. DAO 42 – Arrêté N°95 0441 MFC CAB du 08 mars 1995

Il est également disponible auprès de CIVIPOL.

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de

fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à konate.a@civipol.fr (avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 18. CIVIPOL répondra aux questions au moins 10 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 10 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site de CIVIPOL : https://www.civipol.fr/fr/appel-d-offres

**18. Date limite de soumission des offres**

La date limite de soumission des offres est fixée au 25 avril 2022 à 11 heures (heure de Bamako).

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

**19. Séance d'ouverture des offres**

La séance d'ouverture des offres est fixée au 25 avril 2022 à 14 heures (heure de Bamako).

**20. Langue de la procédure**

**Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français.**

**21.** Base juridique

**Le** Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de CIVIPOL.